Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Installation géothermique à l'école maternelle Eugène Redon (ex Ducau)

Porteur du projet : Commune de Castelsarrasin

Castelsarrasin

Subvention FEADER de 40 000€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 15/07/2021

En 2020 et 2021, la commune de Castelsarrasin a dû **reconstruire l'école maternelle** DUCAU car les bâtiments existants présentaient de forts désordres structurels.

Après avoir examiné différents scénarios, elle a opté pour une reconstruction de l'école maternelle à proximité du gymnase.

Du point de vue chauffage, le choix s'est porté sur une installation géothermique.

Cette nouvelle école s'appelle désormais Eugène Redon.

Entrée de l'école Eugène Redon

Dans le cadre de cette construction, la commune souhaitait réaliser le chauffage de la nouvelle école et du bâtiment de restauration, par géothermie, en utilisant les calories du sol.

Ces travaux de géothermie permettant ainsi de :

- mettre à profit les énergies renouvelables et ressources naturelles du site,
- réduire les consommations d'énergie primaire,
- répondre à la volonté de s'inscrire dans une démarche écologique et environnementale.

Ce choix a été pris suite à l'étude de faisabilité préalable réalisée en avril 2020 qui a :

- confirmé que le site de la future école était éligible à la géothermie de moyenne importance (sans avis d'expert),
- comparé une solution de base « chaudière gaz haut rendement et radiateurs » et des solutions géothermie,
- estimé les besoins en chaud à 46 920 kWh/an.

Le dossier LEADER concerne la mise en place d'une **pompe à chaleur géothermique sur sondes verticales,** qui assure 100% des besoins en chaleur.

Sur le plan environnemental, la réalisation de l'installation géothermique permet de diminuer de 80 % les émissions de gaz à effet de serre, soit 8 391 tonnes en équivalent CO_2.

Installations liées à la géothermie

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°6 « Concilier développement du territoire, maintien d'un environnement de qualité et économies d'énergies » :

6.2 - Energies alternatives et économies d'énergie :

- Acquisition de matériels/équipements spécifiques directement liés à l'opération.

Plafond LEADER : 40 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 20/09/2021)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**164 919,82 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**40 000,00 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Région Occitanie	34 335,68 €
→ ADEME	28 000,00 €
→ CC Terres des Confluences	12 113,29 €
Autofinancement	50 470,85 €